

## **Concours de Poésie Esqui'Mots**

Une fois par trimestre, l'Esquirot lancera un thème de poésie. Un poème sera sélectionné et diffusé dans le numéro suivant.

Une fois par an, lors du Salon des Arts (4<sup>ème</sup> week-end de novembre : première exposition de l'Esqui'Mots le 28 novembre 2021), les poèmes seront imprimés par la municipalité et exposés. L'impression sera remise à son auteur(e) une fois la manifestation terminée.

Les poèmes gagnants feront l'objet d'un second concours qui débutera lors du Salon des Arts 2021. Un nouveau concours, Esquis'Sons, sera organisé pour mettre les poèmes gagnants en musique et en image. En musique, sous la forme de chansons, slam, ou tout autre style d'expression musicale. En image, sous toutes les formes graphiques possibles (peinture, photo, dessin, etc...).

Un règlement spécifique sera établi ultérieurement pour le concours Esquis'Sons.

### **Règlement de l'Esqui'Mots :**

Article 1 : le concours est ouvert exclusivement aux résidents Sainte-Hélénois, Salaunais et Saumossois.

Article 2 : le poème doit être rédigé en vers.

Article 3 : le poème doit comporter 30 vers au minimum et 60 vers au maximum.

Article 4 : le poème doit être rédigé en français.

Article 5 : le poème doit être inédit et libre de droit.

Article 6 : le thème sera donné chaque trimestre dans l'Esquirot et sur le site de la mairie.

Article 7 : le nombre de poèmes par personne n'est pas limité.

Article 8 : la date de clôture de l'envoi des poèmes sera annoncée chaque trimestre sur le site de la mairie.

Article 9 : les poèmes reçus après la date de clôture ne seront pas pris en compte.

Article 10 : les poèmes seront envoyés à l'adresse suivante :  
[esquimots33480@gmail.com](mailto:esquimots33480@gmail.com)

Article 11 : les textes envoyés à une toute autre adresse ne seront pas pris en compte.

Article 12 : un seul poème par envoi. (Faire autant d'envois que de poèmes à proposer).

